



Dommage accidentel ou pas ?

Par **Jeremyd0013**, le **27/01/2020** à **22:11**

Bonjour,

Je viens d'acheter une télévison et au moment de l'installer sur son support mural la télévison a basculé et m'a échappé des mains sous son poids. Elle est donc tombée à terre et l'écran s'est brisé.

Pourriez vous me dire s'il s'agit bien d'un dommage accidentel pour savoir si je peux faire une demande de dédommagement à l'assurance de ma carte avec laquelle j'ai payé ma tv ?

Merci par avance.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2020** à **06:22**

Bonjour,

Voyez cela avec votre banque qui vous dira quoi faire.

Par **Lag0**, le **28/01/2020** à **06:47**

[quote]

Pourriez vous me dire s'il s'agit bien d'un dommage accidentel

[/quote]
Bonjour,

Au sens propre, oui, bien sur. Vous n'avez pas volontairement jeté la TV parterre !

Par **morobar**, le **28/01/2020** à **17:48**

Bonjour,

J'ai une excellente carte bancaire de couleur dorée, je viens de relire les conditions d'assurance et nulle part ce genre de sinistre n'est couvert.

Reste les garanties optionnelles d'une assurance MRH, bien que sont souvent exclus les sinistres survenant à des biens dont on a la garde.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2020** à **18:06**

Demandez à votre banque les conditions générales de l'assurance des biens achetés en utilisant la carte bancaire. Je ne sera pas surpris d'apprendre que la "casse accidentelle di bien" soit prévue.

Par **Jeremyd0013**, le **28/01/2020** à **22:05**

voila ce que précise mon contrat d'assurance :

Mon assurance garantit les biens ayants fait l'objet d'un vol par effraction ou agression, subi un dommage de type accidentel ; le dommage accidentel étant ainsi défini :

"toute destruction ou détérioration totale ou partielle nuisant au bon fonctionnement du bien meuble neuf, provenant d'une cause soudaine, imprévisible, extérieure à ce bien, et indépendante de la volonté de l'assuré.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2020** à **06:23**

La chute de cet écran n'est pas un acte volontaire, il est indépendant de votre volonté, c'est donc un acte accidentel.

Par **morobar**, le **29/01/2020** à **09:28**

[quote]

voila ce que précise mon contrat d'assurance :

[/quote]

Et il s'agit d'un contrat lié à l'activité de la carte bancaire ?